

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

*Arrêté portant  
retrait d'une  
délégation à un  
adjoint*

La Maire de la Ville d'Arbois,

La Maire de la Ville d'Arbois,

VU les articles L2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 15 septembre 2022 par lequel elle a donné délégation à M LECOQ Yves, 4<sup>ème</sup> adjoint, pour la culture et le patrimoine,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : : Toutes les délégations consenties à M. LECOQ Yves, 4<sup>ème</sup> adjoint, lui sont retirées à compter du 28 juin 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune et publié. Une ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Arbois, le 27 Juin 2023

La Maire,

Valérie DEPIERRE

